

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 décembre 2024**

**Conseillers en exercice** : 11  
**Conseillers présents** : 10  
**Date de Convocation** : 11 /12/2024  
**Absents** : S. Mignot procuration à C. Saillard  
**Secrétaire de séance** : C.Brocard

**Ordre du jour :**

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 30 octobre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération instauration d'une contre-valeur eau/assainissement**

Vu la réforme des redevances des agences de l'eau instaurée par la loi de finances du 29/12/2023 et par décret n°2024-787 du 09/07/2024, modifiant les redevances dites « domestiques », à savoir suppression de deux redevances « Pollution domestique » au tarif 0,29€/m<sup>3</sup> en 2024 et modernisation des réseaux de collecte, et création de deux nouvelles redevances :

- Performance des réseaux d'eau potable et
- Performance des systèmes d'assainissement collectif.

Il en résulte que ces redevances seront répercutées sur la facture d'eau, sous la forme d'un supplément de prix au m<sup>3</sup> d'eau vendue/assainie (ou contre-valeurs), perçu auprès des abonnés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la tarification suivante :

- Contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : 0.43 € par m<sup>3</sup>,
- Contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectifs : 0.01€/m<sup>3</sup>.

**2. Délibération état des dépenses engagées non mandatées en 2024**

Le Conseil Municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement de 2024 : travaux voirie rue des nouvelles et travaux menuiserie salle des fêtes sur le budget 2025 avant le vote du budget primitif.

**3. Délibération de l'admission en non-valeur des créances de faible montant**

Le Conseil donne son accord pour passer Les impayés en perte pour les créances de moins de 100 € pour lesquelles les diligences s'avèrent impossibles, vaines, ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

**4. Délibération redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication**

Considérant que l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur

locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs maxima prévus pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 30€ par kilomètre et par artère en souterrain : 1.986 km soit 59.58 euros ;
  - 40€ par kilomètre et par artère en aérien : 3.283 km soit euros soit 131.32 euros ;
- Soit au total 190.90 €/an.

## **5. Convention SPA**

Le contrat de 3 ans signé avec la SPA est renouvelé à partir du 01 janvier 2025. Le coût est de 1,2001 € par habitant, soit environ 720€ par an.

## **6. Délibération modificative pour la vente de la parcelle ZM 161**

Suite à une erreur de numéro de parcelle, une rectification est nécessaire sur la vente de la ZM 161 acquise par le Projet D pour la somme de 100€.

## **Questions diverses**

- Travaux Grande rue : le maire informe sur l'avancement du projet suite à un rendez-vous qui s'est tenu avec le maître d'œuvre et un représentant du département pour les aménagements de sécurité; le début des travaux est prévu pour le printemps 2025.

- Colloque Santé Environnement du 05/12 à La Châtelaine : Gilles Creuzot fait un compte-rendu succinct de ce colloque organisé par les Communautés de Communes de Champagnole-Nozeroy et Arbois-Poligny-Salins et la MSA (Mutualité Sociale Agricole du Jura). Mr Maestri (Agence Régionale de Santé) a montré la nécessaire orientation de toutes les politiques publiques vers une seule santé, laquelle intègre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement toutes interdépendantes.

Une table-ronde a fait le point sur : \*l'échinococcose alvéolaire, maladie transmise par les crottes de renards, mais aussi de chiens et de chats, bien connue en Franche-Comté et qui s'étend désormais vers l'ouest de la France;

\*la maladie de Lyme liée aux tiques, lesquelles sont très présentes dans le Jura et actives au-dessus de 5°C;

\*le projet CARELI qui étudie les campagnols, renards et lièvres.

Mr Rebillard (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a présenté des actions de lutte contre des espèces invasives, à savoir le frelon asiatique qui tue les abeilles, l'ambrosie dont le pollen est allergène, et le moustique tigre qui s'étend en France.

Si le Président Bonnet a introduit le colloque en disant que le changement climatique perturbe notre environnement, ce que Mr Duquet (Président de la MSA 39) a confirmé en disant que toutes les filières agricoles sont affectées, Mr Gilbert (Professeur Université de Franche-Comté) a conclu par des perspectives très sombres quant au réchauffement global et aux impacts prévisibles, pour certains déjà observables comme la baisse de la production de fourrage dans le Jura ou la mortalité des arbres (épicéas, frênes...) en forte hausse depuis 2016. Le climat à Arbois en 2050 sera celui de Venise...

- Repas des Anciens : remerciements unanimes et enthousiastes à Mr Wolgemuth et son équipe de bénévoles. 35 convives étaient présents les absents recevront un panier garni.

- Vœux du maire le samedi 11 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Fin de séance